

La Lettre du Cedre

n° 80 - nouvelles de janvier 2002 - 1/2



Rédaction, informations : Cedre, rue Alain Colas – BP 20413 – F – 29604 BREST CEDEX
Tél : 33 (0) 2 98 33 10 10 – Fax : 33 (0) 2 98 44 91 38 – E-mail : cedre@ifremer.fr

Safer Seas Cleaner Seas, Brest, 11 au 16 mars

La conférence/exposition *Safer Seas Cleaner Seas* approche à grands pas. Rappelons qu'elle rassemble :

- le « 3^{ème} forum de Recherche et Développement » de l'OMI, consacré à la lutte en mer contre les hydrocarbures lourds ;
- la conférence européenne « Les leçons techniques de l'*Erika* et des autres pollutions dans la lutte à terre » ;
- la conférence internationale « Sécurité maritime, évolution et perspectives » ;
- « Interspill 2002 », 3^{ème} exposition européenne de matériel, produits et techniques de lutte antipollution.

Les programmes des conférences sont presque tous finalisés. Plus de 35 exposants ou associations de fabricants d'une vingtaine de pays ont à ce jour réservé des stands.

Si vous ne l'avez pas déjà fait, vous trouverez toutes les informations utiles pour vous inscrire à cette manifestation exceptionnelle sur les sites de l'Organisation Maritime Internationale www.imo.org et du Cedre www.ifremer.fr/cedre

Nouvelle présentation du site Web du Cedre

Notre site Internet continue son évolution vers plus d'informations, plus de convivialité et une meilleure facilité d'accès. Il a totalement changé d'aspect depuis le 31 janvier et surtout changé de structure interne, devenant ce que les spécialistes appellent un site « dynamique », c'est-à-dire permettant des mises à jour faciles et rapides. N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires.

La procédure pour aller vers une adresse propre au Cedre a été longue et pavée d'embûches. Nous n'avons pas pu accéder à la propriété de l'adresse www.cedre.fr. Mais nous avons obtenu l'adresse www.le-cedre.fr qui deviendra effective, sauf incident, dans le courant du mois de février.

Interventions du mois

Deux pétroliers se sont présentés à contresens dans le rail d'Ouessant le 25 janvier (*Asia Lion*) et le 3 février (*Dong Ting Hu*). La vigilance des services de l'Action de l'Etat en Mer et la solidarité des gens de mer ont permis d'écarter tout risque de collision. Une autre forme de risque est venue d'un cargo au

mouillage à l'entrée du port du Havre, qui a perdu dans le mauvais temps, le 24 janvier, 800 billes de bois (40 cm de section sur 5 à 7 m de longueur) chargées en pontée. Devant le danger de ces billes pour la navigation, des recherches ont été menées par voie aérienne, avec l'aide de calculs de dérive réalisés par Météo-France.

Le 26 janvier, le littoral entre Belle-Ile et Gâvres a été pollué par d'épaisses galettes de pétrole, probablement dues à un dégazage en pleine tempête. La gendarmerie maritime du Morbihan a transmis au Cedre un échantillon de polluant récupéré sur la côte près d'Etel, qui a été partagé avec le LASEM. Seul laboratoire agréé de la région, celui-ci était par ailleurs requis par le tribunal de grande instance de Lorient, dans le cadre d'une procédure visant à identifier le pollueur. Les analyses du Cedre et du LASEM ont rapidement établi que cette pollution ne venait pas de l'*Erika*. Le 30 janvier, le travail du LASEM, communiqué par le tribunal, innocentait un pétrolier suspecté, bloqué à Donges.

Le 29 janvier, une pollution au large des îles d'Hyères nécessitait une intervention de la Marine nationale avec dispersion mécanique par le *Mérou*. Le Cedre fut sollicité pour des prévisions de dérive par Météo-France, afin d'orienter les observations de l'avion POLMAR des Douanes. Dès le 30 janvier au soir, la dispersion était complète et le littoral épargné.

Suites de la pollution de l'Erika

Le déballastage qui a touché les plages du Morbihan a un peu éclipsé ce mois-ci les derniers chantiers *Erika* en cours sur Belle-Ile. Le colloque de l'université de Nantes sur « les évaluations des suites du naufrage de l'*Erika* », les 23, 24 et 25 janvier, a, par contre, été largement commenté par la presse, avec un accent particulier sur deux sujets sensibles, l'état des indemnisations et les risques d'un nettoyage excessif des plages. Pour ceux qui se soucient de ce dernier sujet, nous recommandons le n° 49 de la revue Mer et Littoral. Un dossier de 9 pages y donne successivement la parole à toutes les parties concernées.

Ievoli Sun : les causes du naufrage

Le rapport complet du Bureau d'Enquêtes Accidents Mer sur le naufrage du chimiquier *Ievoli Sun* le 30 octobre 2000 en Manche est sorti en fin de mois. Vous pouvez le télécharger sur : www.mer.gouv.fr/actual/rapports/rapports_divers.htm

Stage d'état major « Hydrocarbures - Chimique »

Une session supplémentaire de ce stage s'est tenue au *Cedre* du 14 au 17 janvier. Elle a accueilli 13 participants, dont 9 réservistes, dans une ambiance particulièrement chaleureuse, avec des stagiaires extrêmement motivés, dont certains avaient été bénévoles dans la lutte contre les marées noires de l'*Amoco Cadiz* et de l'*Erika*.

Restauration environnementale et suivi écologique

Parmi les différentes propositions d'ateliers de retour d'expérience de l'accident de l'*Erika*, le Comité de Gestion des Pollutions Marines de la Commission Européenne avait retenu un atelier proposé par le *Cedre* sur la restauration environnementale et le suivi écologique. Cet atelier s'est tenu dans nos locaux du 30 janvier au 2 février, avec près de 60 participants d'horizons très divers : scientifiques, techniciens, juristes, représentants des secteurs publique, privé et associatif, pour moitié en provenance des pays de l'Union et d'organismes régionaux et internationaux (Commission Européenne, FIPOL, ITOPI, IPIECA, OSRL). Les présentations et débats ont permis une synthèse du retour d'expérience sur les actions menées à la suite de différents accidents survenus en Europe ces dernières années : l'*Erika*, bien sûr, mais aussi le *Baltic Carrier*, le *Pallas*, le *Sea Empress* et le *Haven*. Des échanges constructifs sur les programmes en cours, les techniques adaptées et les financements possibles ont permis de s'entendre sur des communautés de vues touchant à différents aspects du nettoyage, de la restauration environnementale et du suivi écologique. Les textes de référence des différents pays d'Europe sur ces sujets ont été recensés et en partie rassemblés.

Le syndicat mixte *Amoco* devient « Vigipol »

En assemblée générale le 4 février, le syndicat mixte de protection du littoral breton, créé à la suite de la marée noire de l'*Amoco Cadiz*, a élargi ses objectifs à la prévention et au traitement des conséquences des sinistres maritimes. Son nouveau nom : « Vigipol ».

Condamnation pour déballastage

Le capitaine du vraquier panaméen *Stonegate* a été condamné le 28 janvier par le tribunal de grande instance de Paris à 75 000 Euros d'amende pour pollution par hydrocarbures au large du sud-Finistère le 25 février 2001. Outre la rapidité de la procédure (11 mois), on remarquera que, pour la première fois en France, le tribunal a fixé que les deux armateurs du navire devaient contribuer largement (80%) au règlement de l'amende.

Royaume-Uni : sauvez *Willy* !

Ce *Willy*-là n'est pas un orque de cinéma, mais un pétrolier de 3 000 tonnes sous pavillon chypriote, vide mais non dégazé. Il s'est échoué dans la nuit du 1^{er} janvier près du village de Kingsand, sur une côte rocheuse de la Cornouaille anglaise. Une centaine de personnes a dû être évacuée temporairement face au risque d'explosion, et une opération de lutte antipollution a dû être mise en place pour récupérer le fuel s'échappant des soutes. Le navire a été dégagé le 8 janvier et remorqué en baie de Cawsand, près de Plymouth, pour inspection et sécurisation avant remorquage vers le port de Falmouth.

Mission au Chili

Un ingénieur du *Cedre* a fait partie d'une délégation de la Communauté Urbaine de Brest en mission au Chili, du 17 au 24 janvier, à l'occasion de l'escale du navire-école "Jeanne d'Arc" à Valparaiso. Cette participation avait pour objet de renforcer les relations établies en 1999 au cours d'une mission du Directeur à Valparaiso et Talcahuano, organisée par l'ambassade de France, à l'invitation de DIRECTEMAR, l'autorité chilienne responsable de la lutte contre les pollutions marines. Deux représentants de DIRECTEMAR ont participé au stage INFOPOL de l'année 2000 et un projet de dossier de coopération France - Chili sur la lutte antipollution a été ouvert à l'occasion de cette mission.

Exxon Valdez : bras de fer entre cours de justice

Nous vous avons signalé (Lettre n° 78) qu'une cour d'appel avait jugé en novembre 2001 que la condamnation de la société Exxon à 5 milliards de dollars de dommages punitifs devait être revue à la baisse par son auteur, la cour fédérale d'Anchorage. Celle-ci n'a pas apprécié et a froidement décidé, le 11 janvier, qu'elle ne reverrait pas sa copie. Episode suivant... dans une prochaine Lettre.

Californie : chasse au responsable

La précédente lettre indiquait que la garde-côte californienne était déterminée à ne pas épargner les moyens pour trouver la source des arrivages occasionnels à la côte de boulettes d'hydrocarbures qui ont causé la mort de plus de 10 000 oiseaux de mer depuis 1997. Une base de données d'échantillons en provenance de navires de passage et d'épaves connues a été constituée. Elle comptait à la fin du mois plus de 80 navires, sans fournir de coupable assuré. Des inspections d'épaves par robot sous-marin, avec prise d'échantillons, vont maintenant être lancées. Nous vous tiendrons au courant des résultats.